Recommandation 128 (1957)[1]

Participation du Conseil de l'Europe aux projets de l'UNESCO intitulés Appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Apprenant avec satisfaction qu'à la Conférence Générale de la Nouvelle-Delhi le projet "Appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident" fut inscrit comme l'un des trois projets majeurs au programme de l'UNESCO ;

Considérant qu'il est de la plus haute importance que les pays européens soient conscients de la nécessité de présenter l'Europe en tant qu'entité culturelle dans les autres régions du monde ;

Considérant qu'un tel effort devrait se traduire par des manifestations organisées en communauté par les pays européens, avec l'intention de leur donner un caractère qui transcende les particularités nationales au bénéfice d'une recherche aussi grande que possible de l'unité,

Recommande au Comité des Ministres d'associer le Conseil de l'Europe le plus étroitement possible à la réalisation du projet de l'UNESCO intitulé "Appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident", notamment par l'adoption des mesures suivantes :

a. l'organisation d'une (ou de plusieurs) exposition européenne d'art dans les pays orientaux en tirant profit de l'expérience des expositions du Conseil de l'Europe à Bruxelles, à Amsterdam et à Rome ;

b. l'organisation en Europe de stages d'études européennes pour des ressortissants de pays orientaux ;

c. l'organisation dans un (ou plusieurs) pays d'Orient d'une (ou de plusieurs) semaine de "présentation de l'esprit européen" au cours desquelles d'éminentes personnalités européennes donneraient des conférences sur les bases de la culture européenne ; d'autres manifestations de la culture européenne pourraient compléter le programme de ces semaines ;

d. la participation d'un représentant du Conseil de l'Europe à la réunion que l'UNESCO organisera en 1958 et qui sera consacrée à l'étude de la manière dont les civilisations occidentales sont présentées dans les manuels scolaires d'Asie.

1. (voir Doc. 611Doc. 611,projet de recommandation présenté par la commission des Questions culturelles et scientifiques et exposé des motifs par Mme Rehling). Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 37e séance, le 11 janvier 1957